

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Du VENDREDI 17 juin 2022

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants 12 (11+1 pouvoir)

MACHARD Bruno, Maire,

BOURGEOU Alix. BUCHER Noël. CLOT Jean-Paul. FRANÇOIS Nathalie. GALLAND Jean-François. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie. MANTEY Josiane. PUJOL Gilbert. TISSERAND Martine.

Absents excusés : CARDOT Jules. DOMINGUES Yves. GAULIARD Cécile.

Pouvoir : DOMINGUES Yves à MACHARD Bruno

Secrétaire : BOURGEOU Alix

OBJET : Validation du compte-rendu

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 13 MAI 2022

OBJET : Contrat uniquement d'insertion avec GICQUEL Thierry

Le conseil municipal a décidé lors de sa dernière réunion de passer un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) d'une durée de 20 heures hebdomadaire.

Monsieur le Maire informe que les conditions ont changé, et que le contrat doit être passé pour une durée de 11 mois avec prise en charge à 40%.

Le conseil municipal décide de passer un contrat unique d'insertion :

- à partir du 20 juin 2022
- avec Mr GICQUEL Thierry
- rémunéré au smic horaire
- pour une durée de 11 mois

La commune de AMBIEVILLERS souhaitait également passer ce type de contrat ; le maire après avis de Pôle Emploi et en accord avec le maire de AMBIEVILLERS propose de mutualiser le contrat de Mr GICQUEL, qui travaillera 10 heures pour VAUVILLERS et 10 heures pour AMBIEVILLERS.

La commune de AMBIEVILLERS remboursera à l'issue du contrat, la moitié du montant qui reste à charge de VAUVILLERS.

Après délibération à l'unanimité le Maire est autorisé à signer la convention avec POLE EMPLOI et le contrat avec M. GICQUEL Thierry et toutes pièces s'y rapportant.

OBJET : Publicité des actes de la collectivité (commune - de 3 500 hab.)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par affichage.

- Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Changement contact TELEALERTE

Suite à la démission de MOUGIN Sébastien, conseiller municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau contact pour la TELEALERTE.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de désigner PUJOL Gilbert.

Objet : Réclamation assainissement et décision modificative

Mr RAISIN Jean-Charles propriétaire de la maison 72 grande rue à VAUVILLERS, a sollicité une remise gracieuse auprès de la commune sur la partie assainissement de sa facture EAU et ASSAINISSEMENT du 1^{er} semestre 2021.

En effet ce dernier informe qu'il a subi une fuite d'eau qui a engendré une consommation anormale d'eau, dont le volume sert de base à la taxe assainissement communale.

Le Maire propose compte-tenu que l'eau a été perdue et non déversée dans le réseau assainissement, d'exonérer la redevance assainissement de 594 M3 d'un montant de 445.50 €.

Après délibération à la majorité des membres du conseil municipal, le maire est autorisé à informer l'intéressé de cette décision et à passer les écritures nécessaires.

De plus, le conseil municipal décide à la majorité d'ouvrir un crédit de 446 € à l'article de fonctionnement en dépenses 673.

Votants 12 (11+1 procuration)

1 Contre, 1 abstention, 10 Pour

Objet : Effacement de dette

Dans le cadre d'un dossier de surendettement, la trésorerie informe que la commission de surendettement de la HAUTE-SAONE prévoit un effacement de dettes d'un redevable dont l'une concerne une dette au budget assainissement année 2020 d'un montant de 147.00 €.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité prend acte de cette décision et décide d'ouvrir un crédit de 147 € à l'article fonctionnement dépense 6542.

Votants 12 (11+1 procuration)

4 Contre, 8 Pour

**Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION n°57 : DEMANDE DE SUBVENTIONS
DEFENSE INCENDIE route d'EPINAL (SUITE A ERREUR MATERIELLE)**

Le conseil municipal valide l'implantation d'une citerne incendie souple de 240 m3, route d'EPINAL qui permettra d'assurer la défense incendie, des habitations à proximité, de l'entreprise COFATHIM, de la déchetterie et des entreprises qui sont en cours d'implantation sur les terrains voisins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de **24 243.19 € HT** (29 091.83 € TTC) et d'arrêter les modalités de financement
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre **de la DETR 2022** à hauteur de 8 485.12 € soit 35% (*et non 8 629.70 € comme mentionné dans la délibération erronée*)
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention DETR : 35 % : 8 485.12 €
 - Subvention Département 30 % : 7 272.96 €
 - Autofinancement : 8 485.11 € (*et non 8 485.12 € comme mentionné dans la délibération erronée : arrondi*)
 - De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.
 - Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires

Adopté à l'unanimité

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS
DEFENSE INCENDIE route d'EPINAL**

Le conseil municipal valide l'implantation d'une citerne incendie souple de 240 m3, route d'EPINAL qui permettra d'assurer la défense incendie, des habitations à proximité, de l'entreprise COFATHIM, de la déchetterie et des entreprises qui sont en cours d'implantation sur les terrains voisins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de **24 243.19 € HT** (29 091.83 € TTC) et d'arrêter les modalités de financement
- De solliciter l'aide **du Conseil Départemental** à hauteur de 7 272.96 € soit 30%
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention DETR : 35 % : 8 485.12 €
 - Subvention Département 30 % : 7 272.96 €
 - Autofinancement : 8 485.11 €
 - De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.
 - Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires

Adopté à l'unanimité

OBJET : Subvention voyage scolaire

Le maire fait part au conseil municipal qu'il n'y a pas eu de voyage scolaire au collège, de ce fait, aucune subvention communale n'a été versée.

En conséquence, le Maire propose d'allouer une subvention à la classe de maternelle qui s'est rendue dernièrement à Paris dans le cadre d'un concours.

Le montant proposé s'élève à 23 € par élève habitant de Vauvillers et ayant participé à cette sortie suivant l'état nominatif qui sera fourni.

Le versement sera adressé à la coopérative scolaire.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser la subvention correspondante à la coopérative scolaire ; le maire est chargé d'effectuer les démarches administratives et comptables qui en découlent.

OBJET : RPQS communauté de communes de la Haute Comté

La communauté de communes de la Haute Comté a fait parvenir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2021 à valider par les communes membres.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide ce RPQS ASSAINISSEMENT non collectif année 2021.

OBJET : AUDIT énergétique bâtiment « LA POSTE »

Afin de pouvoir bénéficier d'aides financières pour la réhabilitation et isolation des locaux et appartement du bâtiment « LA POSTE », il est nécessaire de faire un audit énergétique de ce bâtiment communal.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à contacter les cabinets pouvant assurer et chiffrer cette mission, et l'autorise à signer les documents nécessaires.

INFORMATIONS DIVERSES

Démission de Sébastien MOUGIN

Le maire informe le conseil qu'il a accepté la démission de Sébastien Mougin, démission du conseil municipal déposée par l'intéressé pour raisons personnelles.

Rencontre avec les professionnels médicaux et para médicaux

En raison de l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste en 2024 et de la volonté d'installation d'une psychomotricienne à Vauvillers, le vendredi 3 juin l'ensemble des professionnels médicaux et paramédicaux de la commune ont été conviés en mairie pour, d'une part leur présenter ces nouveaux praticiens et d'autre part les encourager à constituer une association en vue de monter un projet de santé afin que la commune puisse bénéficier de subventions de la Région pour la construction de nouveaux locaux médicaux.

Les professionnels ont adhéré à ce projet et l'association a été constituée. Le président est M. Philippe, pharmacien à Vauvillers. La secrétaire est Mélanie Doucet, infirmière à Vauvillers et la trésorière et Manon Watiotienne, médecin généraliste qui s'installera prochainement à Vauvillers.

Aire de jeux

Les deux projets et devis adressés par les deux entreprises consultées ont été présentés au conseil.

Une prochaine réunion de commission permettra d'affiner le choix en fonction des possibilités budgétaires.

Point de situation CPI.

Depuis quelques mois, sous l'impulsion de Sabrina Masson, le CPI a retrouvé des effectifs. 7 sapeurs-pompiers volontaires composent désormais le centre (certains dossiers sont encore en cours de validation).

Afin de favoriser d'autres candidatures, une journée portes ouvertes aura lieu le samedi 30 juillet de 10h00 à 15h00. Présentation du centre et des véhicules et démonstration de secours à personnes. Avec la participation du Centre d'intervention de Passavant la Rochère.

Fin des travaux à la STEP et travaux d'assainissement

Les travaux mandatés depuis plus d'un an à la station d'épuration (mise en place de barres de guidage pour moteurs et entretien du bassin Clarificateur) ont été réalisés par la société Thieullin.

Les travaux prévus sur le réseau d'assainissement rue du Binveau, rue du Versailles et sur la station de relevage route de Demangevelle subissent du retard en raison des difficultés à obtenir les subventions attendues tant par l'agence de l'eau que par le Département.

Rencontre avec Kalia Seniors

Poursuivant l'objectif de voir s'installer un établissement pour seniors sur notre commune, le maire et la 1ère adjointe ont rencontré le responsable de la société Kalia Seniors de Besançon, qui propose une structure un peu similaire à Age et Vie. Intéressé par une implantation sur notre commune, il nous donnera suite dans les prochains mois sur la possibilité d'une telle création à Vauvillers.

Fin de séance vers 23 h 00

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 15 juillet 2022